

DEPARTEMENT DE MAINE ET LOIRE
ARRONDISSEMENT DE CHOLET
COMMUNE DE VILLEDIEU LA BLOUERE
Séance du Conseil Municipal du : 17 juin 2011

Convocation du : 10 juin 2011
Affichage du : 24 juin 2011

Le dix sept juin deux mil onze à 20 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, après convocation légale, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BOMPAS, Maire, en séance extraordinaire du mois de juin

Présents : ABLINE Daniel, BLAZEIX Thérèse, BOMPAS Jean-Paul, CHESNE Guy, CHEYRONNAUD Jean-Pierre Luc, DAVY Christelle, DENECHERE Jean-Pierre, FIGUREAU Colette, GALLARD Bernard, GOHIER Christophe, JAMIN Pierre-Yves, LERSTEAU Marie, MARY Bernadette MERAND Jean-Charles, POULAIN Isabelle, RAFFEGEAU Claude, SAMSON Claude, SAMSON Yoann.

Absente : OGER Marie

Excusé :

Secrétaire de séance : JAMIN Pierre-Yves.

ELECTION DES DELEGUES ET SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION SENATORIALE

Le Conseil Municipal procède à l'élection à bulletin secret. Elle donne les résultats suivants :

Délégués : Jean Paul BOMPAS
 Bernard GALLARD
 Jean Pierre DENECHERE
 Colette FIGUREAU
 Christophe GOHIER

Suppléants : Marie LERSTEAU
 Isabelle POULAIN
 Bernadette MARY

2011.06-2.01. CONSTRUCTION DU RESTAURANT SCOLAIRE – AVENANTS

Suite à divers travaux supplémentaires, le maître d'œuvre a transmis les avenants suivants :

S.M.C.C. (Lot 6)	fourniture et pose d'un portail supplémentaire	1 930.34 TTC
BATICERAM : (Lot 09)	modification des surface et type de faïence	- 376.56 TTC

Le Conseil accepte ces avenants et invite le Maire à exécuter la présente décision.

2011.06-2.02. ZONE ARTISANALE DU PETIT PONT - VENTE DE LA PARCELLE ZI 213 à MONSIEUR FLAVIO BESSON

Le Conseil Municipal, après délibération, décide la vente de la parcelle ZI 213 de 3 149 m² à Monsieur Flavio BESSON au prix de 5.25 € H.T. le m², frais de branchement en sus :

- eau potable 851.38 € HT
- électricité 1 006.16 € HT
- téléphone 1 375.19 € HT

Le conseil après délibération, invite le Maire, où un adjoint en son absence, à signer cette vente près de l'étude LUQUIAU à GESTE.

2011.06-2.03. ZONE ARTISANALE DU PETIT PONT - VENTE DE LA PARCELLE ZI 195 à LA S.C.I. DU PETIT PONT

Le Conseil Municipal, après délibération, décide la vente de la parcelle ZI 195 a de 2 000 m² à la S.C.I. Du Petit Pont au prix de 4.00 € H.T. le m², frais de branchement en sus :

- eau potable 1 017.03 € HT
- électricité 747.00 € HT
- téléphone 580.39 € HT

Le conseil après délibération, invite le Maire, où un adjoint en son absence, à signer cette vente près de l'étude LUQUIAU à GESTE.

MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME – PROJET DE LOTISSEMENT DU PETIT PONT

Le Maire présente au Conseil les conclusions de l'étude pédologique de la zone du Petit Pont : une zone humide a été répertoriée. En cas de création d'un lotissement d'habitation sur une partie de la ZA du Petit Pont, il sera nécessaire de modifier l'autorisation de lotir de cette zone artisanale et, dans ce cas, de prendre en compte la zone humide.

Le Conseil décide de poursuivre le projet de lotissement d'habitation tel qu'il a déjà été élaboré.

2011.06-2.04. BUDGET COMMUNAL – VIREMENTS DE CREDITS 2011-02

Le Conseil Municipal, après délibération, décide les opérations budgétaires suivantes :

Virement de crédits :

Compte 178 – 2313 Immobilisations en cours	- 700
Compte ONA 275 dépôts et cautionnements versés	+ 700

2011.06-2.05. ACQUISITION FONCIERE SUR LA ZONE DE LA GRANGE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et après examen de l'estimation domaniale, propose à l'unanimité d'acquérir la parcelle cadastrée ZI 27, propriété des consorts DENIS, d'une superficie de 4 775 m², au prix de 5 €/m² après avoir fait réaliser une étude pédologique.

Il invite le Maire à exécuter la présente décision

Le conseil après délibération, invite le Maire, où un adjoint en son absence, à signer cette vente près de Maîtres DUPONT et LUQUIAU.

NOMBRE DE BUREAUX DE VOTE

La préfecture demande au Conseil si il souhaite la création d'un second bureau de vote en fonction du nombre d'électeurs inscrits.

Le conseil souhaite continuer à n'avoir qu'un seul bureau de vote.

COMMISSION ENFANCE JEUNESSE – DESIGNATION D'UN MEMBRE EXTRA MUNICIPAL

Suite à sa demande, le Conseil désigne Mme Lise CARTAUT en qualité de membre extra municipal de la commission en remplacement de Mme LABORDE Marie.

L'ordre du jour étant épuisé, ont signé au registre les membres présents.